



CONDUIRE EN SECURITE

Préparation examen CACES® Chariots automoteurs

Repères

La conduite des appareils de levage et de manutention a été à l'origine de nombreux accidents. Il apparaît que dans plus de la moitié des cas, le conducteur n'était pas formé.

En moyenne chaque année :

- **8000 accidents** avec arrêt de travail
- **4 accidents** avec incapacité permanente
- **20 décès** dans l'année

Derrière ces chiffres, 1 229 422 jours de travail perdus par les Incapacités Temporaires, ce qui représente une énorme perte financière pour les entreprises.

La formation du personnel à la conduite en sécurité de ces machines et au respect des règles de sécurité est donc non négligeable.

Le programme de formation ainsi que les tests du système CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) permettent aux futurs conducteurs d'acquérir un savoir et un savoir-faire complet et répondant aux différentes situations de travail dans n'importe quelle entreprise.

L'entreprise s'engage :

- A fournir un matériel conforme à la législation en vigueur,
- A ce que les stagiaires aient au moins 18 ans et soient aptes médicalement.

Références :

- Article R4323-55
- Article R4323-56
- Article R4323-57
- Décret n°98-1084
- Arrêté du 2-12-98
- Recommandation R489 de la CNAMTS

Objectifs

- Conduire en sécurité
- Connaître les règles de circulation
- Connaître les responsabilités pénales

Programme

Théorie :

- La réglementation en vigueur
- Instances et organismes de prévention
- L'autorisation de conduite et CACES®
- Les catégories de chariots
- Les différents organes et leur technologie
- Les organes de sécurité
- Les pictogrammes et panneaux de signalisation
- Les facteurs d'accidents
- Les principaux risques
- La plaque de charge
- La conduite en sécurité
- Les produits dangereux
- Les opérations de maintenance de 1^{er} niveau

Pratique :

- La prise de poste
- Les vérifications réglementaires
- La circulation à vide et en charge
- La prise et la dépose d'une charge
- Le gerbage et dégerbage d'une charge
- Le chargement et déchargement d'une remorque
- La fin de poste
- La maintenance de 1^{er} niveau

Moyens pédagogiques

- Support de formation sur Power Point
- Exercices pratiques

NOUVEAU : supports pédagogiques sur l'appli mobile

Evaluation

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation, après réussite à un examen théorique et pratique, la délivrance d'un CACES®.

Tarif

Nous consulter

Le recyclage, OBLIGATOIRE TOUS LES 5 ANS, consiste à repasser l'examen du CACES®

Durée

2 jours

Soit 14 heures

pour les personnes utilisant déjà un chariot élévateur

3 jours

Soit 21 heures

pour les personnes n'en ayant jamais conduit

Délais d'accès :

15 jours minimum, sous réserve de disponibilités

Profil(s) stagiaires

Tout personnel appelé à conduire :

- transpalettes à conducteur porté (CACES® 1)
- chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES® 3), supérieur à 6000 kg (CACES® 4)
- chariots élévateurs à mât rétractable (CACES® 5)

Pas de pré requis pour cette formation

Formateur

Formateur à la conduite d'engins

Type de formation

intra



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord